



La Croix, no. 39482

France, mercredi 16 janvier 2013, p. 9

Commercer avec une dictature peut donner lieu à une enquête pénale

La cour d'appel de Paris a ordonné hier la poursuite de l'enquête visant une société française, Amesys, contre l'avis du parquet. L'entreprise pourrait être renvoyée devant le tribunal pour « complicité de torture » pour avoir équipé le régime Kadhafi avec du matériel de surveillance.

BOETON Marie

La liberté de commercer est-elle sans limite ? C'est à cette question décisive que la cour d'appel de Paris a apporté une première réponse hier en permettant la poursuite de l'enquête visant Amesys. Cette filiale du groupe informatique Bull est suspectée d'avoir, en 2007, équipé les services de renseignement libyens d'outils permettant d'intercepter des communications. Un dispositif qui, selon la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), a débouché sur l'arrestation et la torture d'opposants au régime de Kadhafi. Cinq victimes - des blogueurs - viennent d'ailleurs de se constituer partie civile dans le dossier. « *Leur arrestation a été rendue possible par le système de surveillance Amesys* », a déclaré Me Patrick Baudouin, avocat à l'origine de la plainte déposée par la FIDH. « *Ils ont ensuite été torturés.* »

Un point de vue que ne partage évidemment pas l'entreprise qui martèle n'« avoir rien à se reprocher ». « *Rappelons qu'en 2007, la Libye était revenue dans le concert des nations* », avance Me **Philippe Goossens**, avocat d'Amesys. Selon lui, l'entreprise n'était pas en mesure de savoir quel usage précis serait fait du matériel fourni. « *Si Amesys avait fourni des batteries électriques au régime libyen, je pourrais comprendre qu'on la poursuive pour "complicité de torture", ajoute l'intéressé. Mais là, on parle d'outils informatiques ! Ça n'a rien à voir !* » Aux dires de l'avocat, l'affaire pourrait constituer un grave précédent. « *Toutes les entreprises risquent, à ce compte-là, d'être poursuivies. Pourquoi ne pas poursuivre un constructeur automobile lorsqu'un conducteur s'est rendu coupable d'un comportement illicite ?* »

À la FIDH, au contraire, on se félicite de la poursuite des investigations. « *Cette affaire va, on l'espère, amener les multinationales à une réflexion éthique d'ampleur sur la nature des contrats passés avec les régimes dictatoriaux, renchérit Me Patrick Baudouin. Les entreprises se contentent, pour l'heure, de vérifier que les pays avec lesquels elles commercent ne sont pas visés par un embargo. C'est largement insuffisant. Il est grand temps qu'elles s'interrogent sur la finalité des contrats qu'elles passent.* » Il espère, à ce titre, que l'affaire Amesys fera jurisprudence.

Une autre affaire de même nature devrait rapidement suivre, à l'initiative une fois de plus de la FIDH. L'entreprise Qosmos pourrait en effet, elle aussi, être poursuivie pour avoir fourni du matériel de surveillance au régime de Bachar Al Assad.

© 2013 la Croix. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20130116-LC-assignment_291015

PUBLI-C news-20130116-LC-assignment_291015

Ce certificat est émis à **FNSP-SCIENCES-POLITIQUES-PARIS** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2013-01-17**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.